

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL.61/2025

DATE DE LA CONVOCATION :

09/12/2025

DATE DE PUBLICATION :

17 DEC. 2025

L'An deux mil vingt-cinq, le 15 décembre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 24

Membres présents : 22

Nombre de votants : 24

Etaient présents :

M. ADAM Stéphane ; M. AIGUESPARSES Cédric ; M. ARCUCCI Patrick ; Mme AURIOL Anne ; Mme BOUCHER Julie ; M. BRUN Fernand ; M. BUCAGONI Claude ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUPONT Karine ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marle-France ; M. HERAUD Jean-François ; M. HURET David ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. ROSSI Patrick ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie ; Mme YZQUIERDO Laurence

Procurations :

M. BENEDETTO Nicolas donne pouvoir à Mme SCOTTO Fabienne,

M. FERRARI Fabien donne pouvoir à M. BRUN Fernand.

Etaient absents :

NEANT

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur Stéphane ADAM ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**ADOPTION DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)
POUR LA PERIODE 2026- 2029**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°01/2022, la commune de Pignans a signé la CTG pour la période 2022-2025 qui repose sur 3 enjeux et axes majeurs qui pour mémoire sont :

- Axe 1 : Offre aux parents en matière de « petite enfance – parentalité – accès aux droits et inclusion numérique »,
- Axe 2 : Offre Enfance / Jeunesse,
- Axe 3 : L'animation de la CTG, ainsi que des propositions d'actions à mettre en place.

Pour rappel, la CTG est une convention-cadre politique et stratégique qui permet d'élaborer et de mettre en œuvre un projet social de territoire partagé - en partenariat avec la Communauté de communes cœur du Var, la Caisse d'allocations familiales et la Mutualité sociale agricole - sur des champs d'interventions communs, adapté aux enjeux du territoire et à la diversité des besoins sociaux des habitants.

Arrivée à échéance, il est proposé de renouveler la CTG pour une période de 4 ans - de 2026 à 2029 - convention qui prévoit 3 nouvelles thématiques à couvrir en plus des 3 axes précédents :

- Inclusion du handicap,
- Animation de la vie sociale,
- Prévention en santé.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'ADOPTER la Convention Territoriale Globale pour la période 2026-2029.

Article 2 :

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale ci-annexée ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

FAIT ET DELIBERE les jours, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

Délibération votée à l'unanimité

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADAM Stéphane

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 083-218300929-20251215-DEL61_2025-DE